



## **FICHE ACTION** **« SE CONSTRUIRE CITOYEN »** **Année scolaire 2018-2019**

**À usage interne des DDEN**

Concours réservé aux écoles publiques, organisé par les Unions départementales qui déclineront à leur niveau le Règlement national.

Placé sous le haut patronage du Ministre de l'Éducation nationale, sous le parrainage institutionnel de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, du Défenseur des droits, de l'Association des Maires de France, soutenu par des organisations : la CASDEN, le syndicat des inspecteurs de l'Éducation nationale, la MGEN.

### **MÉTHODE, QUELQUES PROPOSITIONS**

- ✓ Les Unions informent chacun (e) de ses membres de l'organisation décentralisée du concours, des buts recherchés et de la procédure à suivre.
- ✓ Chaque DDEN repère dans son école d'affectation une action existante réalisée dans le cadre du projet d'école ou de classe ou un projet susceptible d'être inscrit au concours.
- ✓ L'Union participante désigne dès maintenant au sein de son Conseil d'administration un référent qui collationnera et instruira les dossiers de présentation rédigés par les DDEN des écoles candidates
- ✓ En accord avec l'enseignant(e) et le directeur (trice), le DDEN inscrit l'école auprès du référent et du Président de délégation, en joignant un court texte de présentation mettant en exergue sa genèse, l'intérêt pédagogique de l'action ou du projet pour favoriser l'appropriation des valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et du principe de Laïcité.
- ✓ L'Union choisira de mettre en place un jury autour du référent. Ce jury peut être composé du Président de la délégation et/ou de l'Union, de membres du CA, à compléter avec un IEN, un représentant des associations partenaires au niveau local, un membre de l'Association départementale des Maires. Ou toute autre personne s'impliquant dans le concours.

### **CALENDRIER, DATES LIMITES :**

- Désignation du DDEN référent départemental et des membres du jury en septembre.
- Repérage et inscription auprès du DDEN référent et du Président de la délégation ou de l'Union : septembre, octobre au plus tard au 1<sup>er</sup> conseil d'école.
- Recherche de partenaires pour le financement : dès le 1<sup>er</sup> trimestre.
- Réception des dossiers par l'Union jusqu'au 15 mai 2019.
- Les jurys départementaux se réuniront jusqu'au 23 mai 2019 au plus tard.
- Expédition des dossiers, vérifier leur composition, à la Fédération : dernier délai 29 mai 2019.
- Le jury national se réunira, sur une journée, entre le 1<sup>er</sup> et le 5 juin 2019.
- La remise des premiers prix nationaux se déroulera le 12 juin 2019 au Sénat.

- La Fédération encourage les Unions à organiser des rencontres départementales en mai ou juin.

## **LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS :**

- 1- Le Projet :** Pourquoi le projet ? Pertinence du projet (contexte et problématique)
- 2- La démarche citoyenne et laïque du projet :** Ce projet a-t-il été choisi avec les élèves ou a-t-il été proposé par l'enseignant ?
- 3- L'articulation :** avec le projet d'école ou le projet de classe ?
- 4- L'exploitation pédagogique du projet :** Appropriation par les élèves et investissement dans la cité. Quels savoir-faire, savoir-être ce projet va-t-il permettre de développer ?
- 5- Démarche citoyenne des élèves dans la mise en œuvre du projet :**  
# Le respect mutuel. # Le libre examen. # L'esprit critique # La solidarité
- 6- L'ouverture aux autres :** # Implication des parents # L'inter-génération  
# La correspondance scolaire Vers qui ? # L'ouverture dans la commune
- 7- Communication de l'action conduite :** le projet a été présenté aux élèves-parents-etc...  
Sous quelle forme : exposition-journal-spectacle-format numérique etc...
- 8- Un journal de bord :** écrit par les élèves qui retracent le développement du projet présenté au jury

### **Quelques exemples d'actions qui ont été récompensées en juin 2018.**

Voir liste des Prix sur le site fédéral.

Livret du Tarn et Garonne : Parcours citoyens à l'École de la République 2017-2018 également sur site fédéral.

Comme vous l'avez compris il s'agit de faire connaître et de valoriser le travail d'éveil et d'enseignement à la citoyenneté conduit dans nos écoles publiques. Mais également de valoriser et de faire connaître le rôle du DDEN, militant de terrain pour la transmission et le développement de nos valeurs républicaines afin d'accompagner les élèves vers une citoyenneté éclairée.

### **OBJECTIFS :**

- Promouvoir les écoles de la République et l'enseignement moral et civique (EMC).
- Développer chez les élèves : l'esprit critique, la liberté de conscience et les actes citoyens.
- Pérenniser notre fonction de DDEN, poursuivre notre engagement et...RECRUTER.